

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIERE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF

Rue des Près

50000 SAINT-LO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF
Rue des Près
50000 SAINT-LO

Mesdames et Messieurs,

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'application de la nouvelle réglementation comptable exposée dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » au paragraphe « Changement de méthode comptable » à la page 18 des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agneaux,
Le 17 juin 2026



CECOM AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Représentée par Frédéric LETERRIER
Commissaire aux comptes associé

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 100,00	1 100,00				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				5,43		7,71
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	62 436,51	48 896,81	13 539,70		15 226,71	
Autres immobilisations corporelles	81 886,10	56 100,84	25 785,26		34 352,81	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,06		0,06
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	400,00		400,00		400,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	145 822,61	106 097,65	39 724,96	5,48	49 979,52	7,77
Stocks et en-cours	16 827,00		16 827,00	2,32	18 759,60	2,92
Créances				18,86		35,54
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	124 844,25		124 844,25		217 473,34	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	10 848,85		10 848,85		10 183,11	
Charges constatées d'avance	967,65		967,65		846,03	
Valeurs mobilières de placement	1 760,00		1 760,00	0,24	1 740,00	0,27
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	529 740,99		529 740,99	73,10	344 046,94	53,50
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	684 988,74		684 988,74	94,52	593 049,02	92,23
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	830 811,35	106 097,65	724 713,70	100	643 028,54	100

visé par le
commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	451 952,51	62,36	328 189,75	51,04
Excédent ou déficit de l'exercice	29 610,89	4,09	123 762,76	19,25
Situation nette (sous-total)	481 563,40	66,45	451 952,51	70,28
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	33 061,28	4,56	43 048,38	6,69
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	514 624,68	71,01	495 000,89	76,98
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	75 948,00	10,48		
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	75 948,00	10,48		
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	42 889,05	5,92	54 329,06	8,45
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	71 354,44	9,85	72 223,10	11,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	19 897,53	2,75	21 475,49	3,34
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	134 141,02	18,51	148 027,65	23,02
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	724 713,70	100	643 028,54	100

visé par le
commissaire aux comptes

RESTAURANT INTER ADMINIST

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	440 780,26	402 686,40	38 093,86	9,46
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 383,34	1 887,27	-503,93	-26,70
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	694 149,19	739 554,82	-45 405,63	-6,14
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		18 389,77	-18 389,77	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 191,01	1 225,89	-34,88	-2,85
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 137 503,80	1 163 744,15	-26 240,35	-2,25
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 113,79	1 426,83	-313,04	-21,94
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	521 586,64	507 559,89	14 026,75	2,76
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 202,60	2 125,70	76,90	3,62
Salaires	355 909,41	387 047,73	-31 138,32	-8,05
Cotisations sociales	142 992,94	144 706,66	-1 713,72	-1,18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 240,56	12 180,46	1 060,10	8,70
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	2 221,35	169,78	2 051,57	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 039 267,29	1 055 217,05	-15 949,76	-1,51
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	98 236,51	108 527,10	-10 290,59	-9,48

visé par le
commissaire aux comptes

RESTAURANT INTER ADMINIST

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 322,38	6 810,27	512,11	7,52
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 322,38	6 810,27	512,11	7,52
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	7 322,38	6 810,27	512,11	7,52
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	105 558,89	115 337,37	-9 778,48	-8,48
Produits exceptionnels (V)		8 425,39	-8 425,39	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)	75 948,00		75 948,00	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-75 948,00	8 425,39	-84 373,39	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 144 826,18	1 178 979,81	-34 153,63	-2,90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 115 215,29	1 055 217,05	59 998,24	5,69
EXCÉDENT OU DÉFICIT	29 610,89	123 762,76	-94 151,87	-76,07
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	29 610,89	123 762,76	-94 151,87	-76,07

visé par le
commissaire aux comptes

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Le restaurant administratif est une association à but non lucratif de restauration collective.
il est fréquenté majoritairement par les agents de la fonction publique.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les moyens mis en oeuvre sont les suivants :

- . investissements
- . subventions

visé par le
commissaire aux comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 724 713,70 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 29 610,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/04/2026.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		3 à 10
Matériels outillages et industriels		4 à 10

STOCKS**Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Les stocks ont été établis hors de la présence de l'expert comptable qui a établi les comptes.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d'exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 100,00		
TOTAL	1 100,00		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	59 450,51		2 986,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	55 202,97		
Matériel de transport	1,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	26 682,13		
TOTAL	141 336,61		2 986,00
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	400,00		
TOTAL	400,00		
TOTAL GENERAL	142 836,61		2 986,00

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 100,00	
TOTAL			1 100,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			62 436,51	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			55 202,97	
Matériel de transport			1,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			26 682,13	
TOTAL			144 322,61	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			400,00	
TOTAL			400,00	
TOTAL GENERAL			145 822,61	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 100,00			1 100,00
TOTAL			1 100,00			1 100,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			44 223,80	4 673,01		48 896,81
Inst. générales, agencts divers			30 789,16	5 584,88		36 374,04
Matériel de transport			1,00			1,00
Matériel de bureau, informatique			16 743,13	2 982,67		19 725,80
TOTAL			91 757,09	13 240,56		104 997,65
TOTAL GENERAL			92 857,09	13 240,56		106 097,65

visé par le
commissaire aux comptes

ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	18 759,60		6 561,93	12 197,67
Autres approvisionnements		4 629,33		4 629,33
TOTAL	18 759,60	4 629,33	6 561,93	16 827,00

visé par le
commissaire aux comptes

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	400,00		400,00
Actif circulant			
Autres créances clients	124 844,25	124 844,25	
Personnel et comptes rattachés	200,00	200,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 298,18	7 298,18	
Débiteurs divers	3 350,67	3 350,67	
Charges constatées d'avance	967,65	967,65	
TOTAL	137 060,75	136 660,75	400,00

visé par le
commissaire aux comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	328 189,75		247 525,52	123 762,76	451 952,51
Excédent ou déficit de l'exercice	123 762,76		29 610,89	123 762,76	29 610,89
Subventions d'investissement	43 048,38			9 987,10	33 061,28
TOTAL	495 000,89		277 136,41	257 512,62	514 624,68

visé par le
commissaire aux comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	42 889,05	42 889,05		
Personnel et comptes rattachés	38 086,08	38 086,08		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 515,95	32 515,95		
Taxe sur la valeur ajoutée	256,54	256,54		
Autres impôts et taxes assimilées	495,87	495,87		
TOTAL	114 243,49	114 243,49		

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Les subventions d'exploitation versées par les organismes publics s'élèvent à 745 490 € contre 739 555 € en 2024

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation		745 490,00				745 490,00
TOTAL		745 490,00				745 490,00

visé par le
commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Echéancier des engagements:

Ce tableau établit pour les prochains exercices, le montant des indemnités totales qui devront être versées par l'entreprise, pour un départ à la retraite à l'âge légal:

Horizons	Départs	Droits acquis (€)	V.A.P. (€)	Engagements (€)
5	2	6 473,46	5 243,91	3 531,39
8	1	7 766,19	5 365,20	3 714,37
9	1	7 110,78	4 896,37	3 847,15
13	1	1 688,41	989,64	70,69
14	1	5 773,92	3 092,99	813,95
20	1	9 264,93	3 778,84	343,53
23	1	3 280,70	1 201,98	50,08
24	1	6 266,95	2 166,43	240,71
25	1	5 140,31	1 674,37	124,03
29	1	11 172,23	2 663,76	88,79
32	1	7 208,90	1 511,85	45,81
34	1	9 309,62	1 713,83	326,44
Total		80 456,38	34 299,17	13 196,94

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 13 196,94 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge 35,00

Taux d'actualisation 3,75

visé par le
commissaire aux comptes

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant comptabilisé pour les honoraires du commissaire aux comptes est de 3 110 € HT.